

## **De l'art de manipuler les chiffres**

J'ai reçu récemment plusieurs journaux de caisses-maladie prétendant que les frais administratifs des assureurs seraient en baisse, passant de 8,2 % des frais de santé en 1996 à 5,4 % actuellement. Or plus loin, on nous indique que les frais totaux de santé ont fortement augmenté pendant la même période. Une règle de 3 permet d'évaluer sur la base des chiffres fournis que les frais administratifs ont en fait augmenté de l'ordre de 13 %! J'ai écrit deux fois à ma caisse complémentaire pour avoir des explications, mais n'ai pas reçu de réponse. Je suis donc allé chercher le message de base du Conseil fédéral. On y trouve que les frais administratifs avaient été spécialement élevés en 1996 à cause de l'introduction de la LAMal. Par contre, ils sont passés de 118 francs par assuré en 1998 à 160 francs en 2011, ce qui représente une augmentation de 36 % entre 1998 et 2011! Et ceci alors qu'il y a eu une concentration de caisses et qu'on nous prétend que la concurrence permet de maintenir les coûts. Ceci m'amène deux réflexions: Quelle confiance pourra-t-on faire aux assureurs privés lors de la future campagne sur la caisse publique? De quel droit les caisses-maladies utilisentelles l'argent de nos primes pour intervenir dans un débat politique?

Dr Michel Perrenoud, La Chaux-de-Fonds